



## **Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers**

### **Déroulé séquence atelier « *DDAC Maastricht3 : de l'arrêt des thérapeutiques à la préservation des organes* »**

#### **Prérequis :**

ICH dans un centre ouvert récemment ou ouvrant prochainement une activité DDACM3  
ICH récente dans un centre ayant déjà une activité DDACM3 rodée  
Médecin coordinateur de CHPOT ou intéressé par l'activité DDACM3

#### **Objectif(s) :**

Découvrir la prise en charge des donneurs Maastricht 3 en débutant à l'arrêt des traitements jusqu'à la mise en place de la Circulation Régionale Normothermique (CRN)  
Montrer que l'on peut concilier l'accompagnement du donneur, des proches et la technicité de la préservation des organes après le décès  
Préciser la place de la coordination et les relations avec la réanimation et le SRA

#### **Compétence(s) :**

Celles des professionnels des coordonnateurs hospitaliers paramédicaux et médicaux  
Expérience de la procédure Donneur en Mort Encéphalique  
Pour les médecins compétence dans la mise en place des canules et de la CRN (facultatif)

#### **Durée :**

Séquence atelier de 02h15

#### **Méthode mobilisée :**

Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

#### **Contenu : en 3 phases**

1. Séquences théoriques dans l'atelier :
  - Présentation du déroulement général de la procédure DDACM3
  - Quels sont les principaux résultats français ?
2. Séquence ludique de déroulement d'une procédure DDACM3
  - A partir d'un domino, construisez ensemble votre prise en charge
3. Séquence pratique immersive (pour partie) et observationnelle (pour autre partie du groupe)
  - Sur mannequin, déroulé en 30-35 mn de l'arrêt des traitements au branchement de la CRN

#### **Modalités d'évaluation :**

Positionnement de l'apprenant  
Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.  
Un questionnaire de connaissance est distribué en début de formation (DPC 1)



**Association Française des Coordonnateurs Hospitalier**

Organisme de formation N° 32 59 09 11 759

SIREN 403 216 286 – SIRET 403 216 00019 – APE 804 C

**Evaluation DPC**

Un questionnaire est distribué à chaque participant avant la formation (DPC 1), pendant les journées de formation (DPC2) et à 6 mois (DPC3) avec évaluation et pertinence des actions mises en place.

**Satisfaction**

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

**Suivi de l'exécution de la formation :**

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

**Sanction de formation :**

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.